

Commission nationale de l'informatique et des libertés

Délibération n° 2021-002 du 14 janvier 2021 portant élection du vice-président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés

NOR : CNIL2101710X

La Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 modifié pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 4 ;

Vu la délibération n° 2013-175 du 4 juillet 2013 modifiée portant adoption du règlement intérieur de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, notamment son article 16 ;

Après avoir procédé au vote,

Constate :

Art. 1^{er}. – M. François PELLEGRINI est élu vice-président de la Commission.

Art. 2. – Le bureau de la Commission nationale de l'informatique et des libertés est ainsi composé de :

Mme Marie-Laure DENIS, présidente,

Mme Sophie LAMBREMON, vice-présidente déléguée,

M. François PELLEGRINI, vice-président.

Art. 3. – La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

La présidente,
M.-L. DENIS